



PANORAMA 2017 DE LA CESSIION-REPRISE D'ENTREPRISES EN ILE-DE-FRANCE

En Ile-de-France, 93 000 entreprises employant au moins un salarié ont à leur tête un dirigeant âgé de 55 ans ou plus et qui sera donc concerné par la transmission ou la cession de son entreprise à moyen ou long terme. Faute de trouver un repreneur, ces entreprises pourraient disparaître. 58 800 salariés travaillent pour elles. Ce sont donc durant dix ans, 58 800 emplois potentiellement menacés de disparaître chaque année si ces entreprises ne sont pas reprises. A cela s'ajoutent 190 000 entreprises sans salarié, elles aussi concernées par la cessation d'activité du dirigeant d'ici dix ans. Afin de permettre à ces entreprises de poursuivre leurs activités et de préserver leurs emplois, de nombreux dispositifs d'aide et de mise en relation entre dirigeants-cédants et repreneurs potentiels ont été créés. La suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune, remplacé dès 2018 par un impôt recentré sur les biens immobiliers (l'IFI - impôt sur la fortune immobilière), pourrait inciter des dirigeants à transmettre leurs entreprises et ainsi dynamiser le marché de la transmission, assez stable ces dernières années.

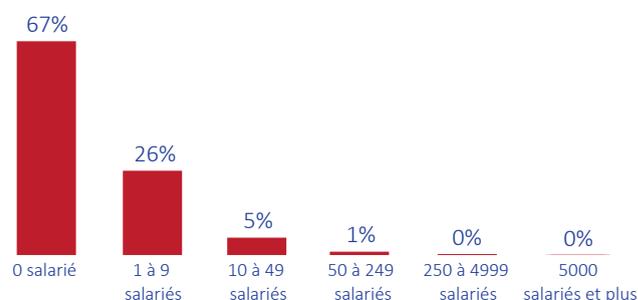
Près d'une entreprise francilienne sur trois (32 %) est dirigée par un chef d'entreprise âgé de 55 ans ou plus. Potentiellement, ce sont donc 278 900 entreprises de moins de 50 salariés qui sont ou vont être concernées à court ou moyen terme par la problématique du changement de dirigeant. 32 % de ces entreprises emploient un ou plusieurs salariés, les petites structures étant les plus nombreuses : 26 % emploient 1 à 9 salariés et 5 % entre 10 et 49 salariés. Faute de repreneur, ce sont donc environ 58 800 salariés qui se trouveraient chaque année menacés par la disparition de leur entreprise.

A ces conséquences sur l'emploi s'ajoute la perte de savoir-faire liée aux départs de dirigeants expérimentés. 186 000 entrepreneurs indépendants sans salarié atteindront l'âge de la retraite d'ici dix ans ; parmi ces derniers se compte un nombre croissant de micro-entrepreneurs qui ne seront pas concernés par la transmission, ces entreprises n'étant pas cessibles.

Ces estimations relatives aux entreprises à transmettre constituent un chiffre maximum. En effet, les entreprises dont le dirigeant décidera de cesser son activité ne seront pas toutes concernées par la transmission : certaines disparaîtront sans chercher de repreneur(s) - ce phénomène est plus répandu pour les entreprises sans salarié que pour les entreprises employeuses ; d'autres seront reprises par un membre de la famille ou un employé.

Pour les moyennes et grandes entreprises (3 960 entreprises franciliennes de 50 salariés ou plus), la problématique de la transmission est différente. En effet, il paraît peu probable que

Répartition des entreprises franciliennes dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus selon l'effectif salarié de l'entreprise



Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

de telles entreprises disparaissent faute de repreneurs. Leurs transmissions sont donc généralement résolues avant ou, plus rarement, au moment de la cessation d'activité du dirigeant soit par une succession en interne, soit par l'arrivée d'un chef d'entreprise extérieur, qui bien souvent possède une expérience en tant que dirigeant. Ces entreprises, lorsqu'elles affichent une bonne santé économique, sont convoitées par de nombreux candidats à la reprise.

La cessation d'activité du dirigeant ne constitue pas la cause unique de transmission des entreprises, mais il s'agit de la situation qui pose le plus de difficultés, la transmission devant se faire rapidement. En effet, la cession d'une entreprise est un processus complexe et généralement long, qui doit se prépa-



rer bien en amont. Ainsi, le dirigeant doit continuer à gérer et à investir pour son entreprise. Il doit parallèlement s'approprier les mécanismes de la reprise (lettre d'intention, due diligence, garantie de passif, etc.), fixer le prix adéquat, organiser la transmission sur les plans juridique et patrimonial, trouver le ou les repreneurs. L'accompagnement du dirigeant et du repreneur est alors un facteur déterminant dans la transmission d'entreprise.

Céder au bon moment est enfin un élément-clé : la période idéale est celle où les conditions sont optimales pour vendre (conjuncture du marché, situation de l'entreprise...), quitte à céder de façon anticipée. Pour cette raison, plus tôt l'entreprise se prépare à être mise sur le marché, plus élevées sont les chances de réaliser une vente satisfaisante.

Il est communément admis qu'environ 60 % des transmissions d'entreprises se font sur le « marché caché » et 40 % sur le « marché ouvert ». Le « marché caché » est celui sur lequel cédants et repreneurs se rencontrent sans que l'information selon laquelle l'entreprise est à céder soit rendue publique, c'est-à-dire les transmissions familiales, les transmissions en interne (reprise par un salarié) et les transmissions pour lesquelles les deux parties se sont rencontrées via un réseau ou un contact commun. C'est au sein de ce marché que se réalisent les plus « belles » transactions. Sur le « marché ouvert », l'information

de la cessibilité d'une entreprise est publique, le plus souvent via des bourses d'opportunités mettant en relation cédants et repreneurs.

Bien qu'il existe globalement plus de repreneurs que de cédants, plusieurs facteurs expliquent la nécessité de l'existence de bourses d'opportunités : la plupart des repreneurs cherchent le même profil d'entreprises : une entreprise de services en bonne santé, avec un chiffre d'affaires important et dont l'activité constitue une niche. La réalité de l'offre d'entreprises à reprendre est différente : il s'agit de structures beaucoup plus modestes que celles présentes sur le « marché caché » et exerçant dans des secteurs d'activité différents de ceux souhaités par les repreneurs. La situation économique globale fait que les cédants n'arrivent pas à vendre leur entreprise à la valeur souhaitée : aussi, nombreux sont ceux qui préfèrent continuer leur activité en attendant une meilleure conjuncture.

Le commerce constitue une problématique à part :

- il existe plus de commerces à céder que de repreneurs potentiels,
- ce qui motive l'achat d'un commerce n'est pas forcément l'entreprise en elle-même, mais plus souvent l'emplacement de la boutique.

LA MAJORITÉ DES ENTREPRISES A TRANSMETTRE SONT DES ENTREPRISES DE SERVICES

D'un point de vue sectoriel, la répartition des entreprises potentiellement à transmettre dans les 10 prochaines années est proche de celle de l'ensemble des entreprises : une majorité d'entreprises de services (65 %), 21 % de commerces, 9 % d'entreprises du secteur de la construction et enfin 5 % d'entreprises industrielles.

À l'image du tissu économique francilien au sein duquel les entreprises sont majoritairement sans salarié (74 %), les entreprises dont le dirigeant a 55 ans ou plus n'ont pas de salarié (69 %) ou

peu (entre 1 et 9 salariés pour 26 %). Parmi les entreprises sans salarié sont recensés les auto et micro-entrepreneurs, qui sont à la tête d'entreprises non cessibles, par définition.

Il existe en revanche des disparités entre les secteurs d'activité : parmi les entreprises industrielles transmissibles à court ou moyen terme, 60 % n'emploient aucun salarié ; cette proportion est bien plus élevée pour les services (71 %).

L'enjeu de la transmission d'entreprise est donc proportionnellement plus important en termes d'emplois pour l'industrie que pour les services. Mais ce sont dans les services que le nombre d'emplois menacés est le plus important : 65 % des entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus ont des activités de services.

Répartition des entreprises franciliennes dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus selon le secteur d'activité de l'entreprise



Répartition des entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus, par tranche de salariés

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	Ensemble
Industrie	60 %	28 %	12 %	100 %
Construction	61 %	34 %	5 %	100 %
Commerce	62 %	32 %	6 %	100 %
Services	71 %	24 %	5 %	100 %
Total	69 %	26 %	5 %	100 %

Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie



LES PETITES ENTREPRISES PROPORTIONNELLEMENT MOINS CONCERNÉES PAR LA TRANSMISSION

45 % des entreprises industrielles franciliennes ayant entre 10 et 49 salariés seront à transmettre à court ou moyen terme, tandis qu'elles ne seront « que » 19 % pour les entreprises de construction n'ayant aucun salarié.

Il existe une corrélation entre la taille de l'entreprise et l'âge du dirigeant ; ainsi plus le nombre de salariés est élevé, plus la part de dirigeants de 55 ans ou plus est forte.

Part des entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus, par secteur d'activité

	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	Total
Industrie	30 %	37 %	45 %	36 %
Construction	19 %	23 %	25 %	22 %
Commerce	28 %	37 %	43 %	32 %
Services	31 %	36 %	41 %	33 %
Total	30 %	35 %	39 %	32 %

Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

58 800 EMPLOIS MENACÉS CHAQUE ANNÉE EN ILE-DE-FRANCE

personnes ; chaque année 58 800 emplois sont donc potentiellement menacés de disparaître si ces entreprises ne sont pas reprises. La majorité de ces salariés travaillent dans des entreprises de services - 335 000, soit 57 % des emplois concernés -, 140 100 emplois salariés concernés se trouvent dans les commerces, 58 300 dans les entreprises du secteur de la construction et enfin 53 600 au sein d'entreprises industrielles.

Les 88 800 entreprises de moins de 50 salariés ayant à leur tête un dirigeant âgé d'au moins 55 ans emploient quelque 588 000

Estimation du nombre d'emplois concernés parmi les entreprises de moins de 50 salariés

	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	Total moins de 50 salariés
Industrie	15 400	38 200	53 600
Construction	27 800	30 500	58 300
Commerce	63 700	76 400	140 100
Services	136 100	199 500	335 600
Total	243 000	344 600	587 600

Estimation CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France, voir méthodologie

MÉTHODOLOGIE

Sur la base du fichier consulaire francilien mis à jour en cours du premier semestre 2016, le Crocis (l'Observatoire économique régional de la CCI Paris Ile-de-France) a procédé en novembre 2017 à une estimation fine du nombre d'entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans ou plus. Le fichier consulaire de la CCI Paris Ile-de-France recense les entreprises franciliennes inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ; parmi les nombreuses informations présentes dans ce fichier se trouvent les dates de naissance des représentants légaux des entreprises. Ainsi ont pu être établis des comptages et des proportions de dirigeants âgés de 55 ans ou plus, par secteur d'activité et par tranche d'effectif. Ces chiffres ont ensuite été redressés par code d'activité grâce aux données présentes dans le fichier Sirene de l'Insee. Ainsi, une estimation du nombre d'entreprises dont le chef d'entreprise est âgé de 55 ans ou plus a été réalisée, et ce par taille d'entreprises, par secteur d'activité et par département. Les activités non commerciales telles les associations, l'administration, ont été exclues du dénombrement.





TRANSFAIR : qu'est-ce que c'est ?

Depuis 2015, le Salon Transfair (www.transfair.pro) réunit chaque année en un même lieu tous les professionnels experts de la transmission d'entreprise qui accompagnent ensemble au quotidien les projets de cessions et de reprises : avocats, commissaires aux comptes, experts-comptables, notaires, conseillers des Chambres de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France.

Ces rencontres de la transmission permettront aux cédants et repreneurs avec un projet, ainsi qu'à tous ceux qui s'interrogent (dirigeants, chefs d'entreprises, cadres en recherche d'autonomie ou à la recherche de nouvelles opportunités après un plan de départ...), d'évoquer l'ensemble des problématiques de la cession/reprise, d'assister à des ateliers concrets animés par des opérationnels, et de participer à des consultations gratuites, en présence des experts interprofessionnels de la transmission d'entreprises réunis en un seul lieu, afin de poser toutes leurs questions.

Programme du Salon Transfair 2017 (lundi 4 décembre 9h-20h / mardi 5 décembre 9h-13h)

2 conférences plénières :

- Lundi 4 décembre de 11h à 12h30: Quel est le juste prix d'une entreprise ?
- Mardi 5 décembre de 11h à 12h30 : Quelle fiscalité pour les transmissions ?

30 ateliers opérationnels – 3 parcours :

- Parcours Cédant : ex : Les 10 étapes d'une transmission réussie, identifier et préparer l'enfant repreneur
- Parcours Repreneur: ex : Marché ouvert, marché caché, comment trouver la bonne cible ? Comment trouver des fonds propres pour financer la reprise ?
- Parcours Conseil : ex : Reprendre une entreprise en difficulté : opportunités et risques, Comprendre et accompagner une opération de LBO, Que faire de l'immobilier d'entreprise ?

Un espace d'exposition :

- Une trentaine de stands spécialisés.
- Des espaces de convivialité pour échanger.
- Des pôles de consultations avec des conseils interprofessionnels pour approfondir.
- Cocktail networking pour rencontrer.

Source : www.notaires.paris-idf.fr

Yves BURFIN



Depuis 2013 la CCI Paris Ile-de-France fait partie du réseau Transentreprise, géré par les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat en partenariat avec les professionnels de la transmission.

Transentreprise est un réseau de proximité favorisant les liens entre cédants et repreneurs, particulièrement sur le marché ouvert. Ce réseau présente aussi des opportunités de croissance externe aux PME et TPE.

Avec Transentreprise, les CCI déploient un panel de prestations variées à destination des cédants et des repreneurs, notamment :

- Sensibilisation des cédants au projet de transmission ;
- Accompagnement des chefs d'entreprises dans la mise sur le marché

de leur entreprise ;

- Élaboration d'un diagnostic complet de l'affaire à céder ;
- Aide à la détermination d'un juste prix grâce à la réalisation d'une évaluation objective et argumentée ;
- Promotion des entreprises à reprendre ;
- Détection, sensibilisation et accompagnement des candidats à la reprise dans la finalisation de leur projet ;
- Participation à des salons professionnels et à des forums.

<https://www.transentreprise.com> est un site Internet diffusant près de 9 000 offres d'entreprises à reprendre, dont 84 % emploient moins de 5 personnes, et enregistrant en moyenne 45 000 connexions par mois. 2 200 repreneurs potentiels y sont référencés (dont près de 500 en Ile-de-France) ; le dispositif couvre 80 départements.

Parmi les 2 200 repreneurs, 312 résident actuellement en Ile-de-France et 393 ont le projet de reprendre une entreprise dans la région.

CROCIS de la CCI Paris Ile-de-France - 27 avenue de Friedland - 75382 PARIS cedex 08

tél. : +33 (0) 1 55 65 82 00 - fax : +33 (0) 1 55 65 82 62 - e-mail : crocis@cci-paris-idf.fr

Retrouvez toutes nos publications sur www.crocis.cci-paris-idf.fr

Suivez nous sur Twitter @CROCIS_CCI_IDF

- Responsable : Isabelle SAVELLI-THIAULT
- Industrie - Démographie d'entreprises : Yves BURFIN
- Commerce - Enquêtes - Développement durable : Julien TUILLIER
- Conjoncture - Benchmark européen : Mickaël LE PRIOL
- Services : Bénédicte GUALBERT
- Veille économique : Marielle GUERARD, Alice TAVERNY
- PAO - Multimédia : Nathalie PAGNOUX
- Administration - Secrétariat : Isabelle BURGOT-LAMBERT

Directeur de la publication : Etienne GUYOT
Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE

Rédacteur en chef : Isabelle SAVELLI-THIAULT
Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX
Reproduction autorisée à la condition expresse
de mentionner la source
Dépôt légal : novembre 2017



